

**PROTOCOLE
PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES
« Gouttelettes » et « Air »**

 Codification :
HYG ENV-PTC 05

 Crédit :
10/08/2011

 Version :
4.0

 Mise à jour :
12/02/2025

Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.

Historique du document

Version	Date	Rédacteur	Modifications
V0.0	07/06/09	R. MENNESSIER	Création
V1.1 à V1.4	-	-	-
V2.1	-	-	-
V3.1	10/07/2018	CLIAS	Actualisation des précautions complémentaires respiratoires
V3.2	14/04/2022	C. BOSSON	Actualisation du terme Médecin coordonnateur (Médecin praticien) en médecin praticien HaD
V 4.0	12/02/2025	S PEREZ	Actualisation des modalités de mise en place des précautions complémentaires : - Ajout prescription complémentaire dans le DPI - Ajout de la check-list IDEC « mise en place des précautions complémentaires » - Changement de Domilink par DPI

Tableau de validation

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
S. PEREZ - CGRAS	Dr. C VACHER-COPONAT – Médecin praticien d'HAD	CLIAS
10/07/2018	10/02/2025	10/02/2025
		

1. Objet

Ce protocole concerne les précautions à **appliquer EN COMPLEMENT DES PRECAUTIONS STANDARD** afin de prévenir la transmission par gouttelettes de salive ou de sécrétions des voies aériennes supérieures de certains micro-organismes. Ce protocole réunit donc les précautions complémentaires « gouttelettes » et « air ».

2. Professionnels concernés

Tous les professionnels de santé intervenant auprès du patient

3. Modalités

Indications : Infections respiratoires (enfants, nourrissons), coqueluche, grippe saisonnière, méningite bactérienne, oreillons, pneumonies bactériennes (Mycoplasma pneumonie, Streptocoque A (enfant), Haemophilus influenzae (enfant), rubéole, scarlatine, bronchiolite.

Qui ?	Quand ?	Quoi ?	Comment ?
DES CONNAISSANCE DE L'AGENT INFECTIEUX			
Le Médecin praticien ou l'IDEC	Dès connaissance de l'agent infectieux	Informier le médecin traitant	Contacter le médecin traitant par téléphone ou autre contact Tracer l'information dans le DPI
Le Médecin praticien HAD	Dès connaissance de l'agent infectieux	Définir les précautions	Prescrire les précautions et leur durée en formalisant par une prescription médicale dans le DPI.
L'équipe opérationnelle d'hygiène	Dès connaissance de l'agent infectieux	Diffuser l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec l'entourage du patient (téléphone, visite à domicile) et l'informer des précautions déployées • Appeler l'AS chargée des soins • Appeler les IDEL et tracer l'information dans DPA Structure.

Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.

L'IDEC	A chaque commande de DM Et renouvellement lettre de mission Lors du transfert patient		<ul style="list-style-type: none"> •Informer les partenaires : cocher type de précautions sur le support dédié •Tracer l'information ET sa diffusion dans le DPI •Informer le prestataire : tracer sur le bon de commande <p>Cocher les précautions prescrites Préciser le statut infectieux et les précautions prescrites</p> <p>Informier du statut infectieux l'organisme de transport choisi par la famille en complétant le Bon de commande « transport »</p>
			<ul style="list-style-type: none"> •Coller l'étiquette avec pictogramme « précaution RESPIRATOIRE » sur couverture DPA chevet •Equiper le domicile des DM des protections nécessaires <p>•Rappeler les règles d'hygiène à domicile •Remettre au patient la plaquette d'information BMR</p>
AU DOMICILE DU PATIENT			
Tous les intervenants au contact du patient	<ul style="list-style-type: none"> •Avant un contact avec le patient, •Avant un geste aseptique •Après un risque d'exposition à un produit biologique d'origine humaine •Après contact avec le patient •Après contact avec l'environnement du patient <p>Et après contact avec l'environnement proche du patient</p>	Hygiène des mains 	<p>Se référer à la fiche technique « hygiène des mains » insérée dans le DPA chevet.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Privilégier la désinfection des mains par FHA
Tous les intervenants au contact du patient	Si contact avec liquides biologiques, peau lésée, risque AES	Port De gants 	Idem précautions standard
Tous les intervenants au contact du patient	Dès l'entrée dans la chambre : d'un patient atteint ou suspect d'une affection Lors de soins effectués à moins d'un mètre du patient ET SI risque de projection	Port de blouse avec : tabliers,  lunettes,  masque	Idem précautions standard ET Port d'un masque chirurgical Port d'un masque type FFP2 + lunettes de protection <ul style="list-style-type: none"> • Par les professionnels Seulement si manœuvre invasive avec risque d'exposition à des microorganismes par aérosolisation (Kiné respiratoire, aspiration...) Friction hydro-alcoolique avant et après pose / retrait du masque

Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.

	(aspiration, trachéale, toux, ...)		Porter la surblouse (ou tablier plastique à usage unique) des lunettes de protection, charlotte. Nettoyer les lunettes de protection et éliminer la surblouse et le tablier plastique dans un sac jaune DASRI
	Après le soin		
	Dès mise en place des précautions complémentaires respiratoires	Gérer les excréta	Idem aux précautions standard
	Dès mise en place de précautions complémentaires respiratoires	Entretenir le matériel et surfaces souillées	Idem précautions standard ET <ul style="list-style-type: none">• Privilégier l'usage unique (stockage raisonnable dans la chambre) ou matériel dédié au patient dans sa chambre• Ne pas jeter systématiquement le consommable non utilisé• Bio nettoyage de l'environnement proche du patient avec un détergent-désinfectant au moins une fois par jour<ul style="list-style-type: none">• Port d'un masque chirurgical du professionnel si présence du patient dans la pièce• Pas de traitement spécifique pour la vaisselle
IDEC / AS	Lors de visite à domicile	Gérer le stock DM au chevet du patient	Adapter l'approvisionnement en DM selon besoins estimés en soins et nombre d'intervenants
IDEL	Avant enlèvement et transport par un tiers	Gérer les prélèvements biologiques	Transporter dans un emballage étanche et fermé de type sac plastique
L'IDEC EOH	La semaine suivant la mise en place des précautions	Vérifier la mise en place des précautions recommandées	<ul style="list-style-type: none">• Vérifier la mise en place des DM nécessaires aux précautions complémentaires adaptées aux gouttelettes et airLe cas échéant, la mise à disposition au domicile du patient de l'information BMR• Tracer sur la check-list dédiée à la mise en place des précautions complémentaires et la mettre à disposition dans la pochette rouge « IDEC ».
LEVÉE DES PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES			
Le médecin traitant / médecin praticien HAD	En fonction du micro-organisme et d'un résultat de bilan biologique normal	lever les précautions complémentaires	Prescrire l'arrêt des précautions respiratoires dans le DPi
L'IDEC	Dès connaissance de l'information	Transmettre l'information	Appeler tous les professionnels intervenants auprès du patient.
L'AS / IDEC	Dès connaissance de l'information	Arrêter les précautions	Barrer l'étiquette « précautions » et informer le patient et/ou son entourage
SORTIE PATIENT			
L'AS et/ou IDEL / IDEC	A la sortie d'HAD du patient	Eviter contamination du risque infectieux	<ul style="list-style-type: none">• Retirer tous les documents traçants la prise en charge dans DPA CHEVET pour les rapporter à l'HAD.• Eliminer le classeur et ses intercalaires dans les DASRI .

4. Evaluation

- FSEI
- Audit mensuel

5. Références

- Recommandations Précautions complémentaires «Gouttelettes et Air» Septembre 2017
- Guide pour le choix des désinfectants : produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces, SF2H, janvier 2015

PROTOCOLE PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES « Gouttelettes » et « Air »

Codification :
HYG ENV-PTC 05Création :
10/08/2011Version :
4.0Mise à jour :
12/02/2025

Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.

- Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : Air ou Gouttelettes, SF2H, mars 2013
- Avis et rapports, Survenue d'un ou plusieurs cas de gale, Conduite à tenir, HCSP, 9 novembre 2012
- Survenue de maladies infectieuses dans une collectivité. Conduites à tenir, HCSP, septembre 2012
- Conduite à tenir devant une ou plusieurs infections respiratoires aiguës dans les collectivités de personnes âgées, HCSP, juillet 2012

6. Documents associés

- Protocole "Hygiène des mains"
- Protocole " Hygiène de l'environnement du malade"
- Fiche technique "Friction hydro alcoolique des mains"
- Fiche technique "Lavage antiseptique des mains"
- Fiche technique "Lavage simple des mains"
- Fiche Technique CAT en cas d'AES
- FE « Check-list mise en place des précautions complémentaires »
- Planche d'étiquette logo « Précautions gouttelettes et Air »

7. Abréviations – définitions

AES : Accident exposition au sang

AS : Aide-soignante

BMR : Bactérie multi-résistante

CAT : conduite à tenir

DASRI : Déchets à risque infectieux

DM : dispositifs médicaux

DPA : dossier patient

DPI : Dossier Patient Informatisé

EPI : Equipement de protection individuelle

FHA : Friction hydro-alcoolisée

FSEI : Formulaire de signalement événement indésirable

HAD : Hospitalisation à domicile

IDEC : infirmière coordinatrice

IDEL : infirmer libéral

PTC : protocole

FFP2 : Masque de protection individuelle, dit « bec de canard »